



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 10 février 2023

Hausse des prix de l'énergie : des dispositifs d'aide aux entreprises

Face au maintien des prix de l'énergie à un niveau très élevé, l'État adapte et renforce en 2023 les dispositifs d'aides aux entreprises. Les très petites entreprises (TPE), plus particulièrement, souvent des artisans, peuvent bénéficier du bouclier tarifaire, de l'amortisseur électricité ou du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz. Ces aides sont détaillées sur le site du ministère de l'Économie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises#TPE>.

En complément de ces mesures, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a annoncé le 6 janvier 2023 qu'un accord avait été trouvé avec les fournisseurs d'électricité pour la mise en place d'un tarif plafonné en faveur des TPE, c'est-à-dire les entreprises de moins de 10 salariés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros.

Dans ce contexte, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a **réuni à plusieurs reprises**, dès le mois de décembre 2022, **les différents acteurs économiques concernés**, afin de les inviter à diffuser activement les informations auprès des entreprises, et plus particulièrement des TPE. Un **flyer indiquant les numéros de téléphone spécifiques des contacts** auprès de la Direction départementale des finances publiques de Haute-Saône (DDFiP 70), de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) a été **envoyé par les services de la Préfecture à l'ensemble des boulangers du département et largement diffusé notamment par les élus locaux** via les associations de maires de Haute-Saône (AMF 70 et AMRF 70).

Depuis le début de l'année, la DDFiP de Haute-Saône a été **sollicitée par une trentaine d'entreprises**, auxquelles toutes les **informations sur les mesures de soutien** ont été apportées. Sur les dossiers les plus complexes, la DDFiP a fourni un **accompagnement renforcé et personnalisé** et reçu les chefs d'entreprises qui le souhaitaient.

La mobilisation de l'État est forte depuis le début de la crise énergétique pour accompagner les entreprises et leur **permettre de bénéficier des aides mises en place**.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  